

OFFRE D'EMPLOI - PROLONGATION

JOURNALIER OPÉRATEUR – SERVICES MUNICIPAUX¹

RÔLE AU SEIN DE L'ORGANISATION

Sous la supervision du directeur du Service des travaux publics, le journalier opérateur est principalement affecté aux travaux de voirie, à l'entretien des infrastructures municipales et aux opérations nécessitant l'utilisation de véhicules lourds, de machinerie et d'équipements spécialisés.

Le journalier opérateur est un employé polyvalent dont les tâches et l'affectation peuvent varier en fonction des saisons, des besoins opérationnels, des priorités établies par la Municipalité et des compétences détenues.

Il peut être affecté aux activités liées aux loisirs, aux espaces verts, aux bâtiments et à l'entretien général lorsque les besoins opérationnels, les priorités ou les ressources disponibles le requièrent.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS OPÉRATIONNELLES

Voirie, signalisation et entretien extérieur

- Effectuer divers travaux de voirie et d'entretien des infrastructures routières
- Effectuer des travaux de réparation, d'entretien et de nettoyage des rues, trottoirs, fossés, ponceaux et autres infrastructures municipales
- Effectuer des travaux de préparation, de réparation et d'entretien des surfaces routières et autres infrastructures municipales
- Effectuer les travaux de signalisation, incluant l'installation, le retrait, l'entretien et la réparation de la signalisation, conformément aux normes applicables
- Effectuer des travaux de balayage et nettoyage des espaces publics à l'aide des véhicules et équipements requis
- Participer aux travaux d'entretien des réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout, selon les compétences, les formations et les autorisations requises
- Participer à l'identification des défauts et des besoins d'intervention sur les infrastructures municipales
- Effectuer une surveillance générale des infrastructures et signaler toute situation nécessitant une intervention

Véhicules, machinerie et équipements

- Conduire et opérer les véhicules lourds, la machinerie, la machinerie spécialisée et les équipements municipaux pour lesquels il détient les permis, formations ou qualifications requis
- Effectuer les vérifications avant utilisation et signaler toute défectuosité, anomalie ou bris à son supérieur immédiat
- Effectuer les travaux d'entretien courant et de maintenance préventive des véhicules, équipements, outils et machineries, selon les procédures établies
- Effectuer des travaux mécaniques simples et des ajustements de base, dans la mesure de ses compétences et des autorisations reçues
- Participer à l'identification des besoins ou de réparation des véhicules, équipements et machineries
- Maintenir à jour, lorsque requis, les fiches d'inspection, d'entretien et de contrôle des équipements utilisés

Déneigement et opérations hivernales

- Participer aux opérations de déneigement des rues, trottoirs, stationnements municipaux et autres infrastructures municipales
- Effectuer les opérations de déneigement, de dégagement, de chargement et de transport de neige nécessaires à l'entretien des voies publiques et infrastructures municipales
- Participer aux opérations de déglacage et d'épandage d'abrasifs ou autres matériaux utilisés dans le cadre des opérations hivernales
- Effectuer les vérifications et l'entretien courant des équipements de déneigement avant, pendant et après les opérations
- Intervenir lors des épisodes de neige, de verglas ou autres conditions hivernales nécessitant une mobilisation des ressources municipales

¹ L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire

Entretien des bâtiments et installations

- Effectuer, lorsque requis, différents travaux d'entretien général dans les bâtiments et installations municipaux
- Effectuer des travaux de nettoyage, de petites réparations et d'entretien courant dans la mesure de ses compétences
- Participer à la préparation des bâtiments et installations en fonction des activités et des saisons
- Signaler toute défectuosité, anomalie, bris ou situation nécessitant une intervention spécialisée

Travaux saisonniers et mesures d'urgence

- Participer aux travaux saisonniers requis par les activités municipales et les conditions climatiques comme les opérations hivernales, la préparation printanière, l'entretien estival et la préparation des installations pour la saison hivernale.
- Être appelé à modifier temporairement son affectation ou ses priorités de travail en fonction des besoins opérationnels, des conditions météorologiques et des priorités établies par le Service des travaux publics
- Être disponible pour soutenir les différents secteurs municipaux lors de périodes de pointe, d'événements particuliers, de situations d'urgence ou de besoins exceptionnels
- Participer à la mise en place et à la réalisation du plan de mesures d'urgence de la Municipalité, lorsque requis

Organisation du travail et collaboration

- Réaliser les travaux qui lui sont confiés conformément aux directives et à l'horaire établis par le directeur des travaux publics selon les priorités
- Organiser efficacement son travail et faire preuve d'autonomie dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées
- S'adapter aux changements de priorités, aux conditions météorologiques et aux besoins opérationnels de la Municipalité
- Informer le directeur du Service des travaux publics de l'avancement des travaux, des difficultés rencontrées, des bris, des situations dangereuses ou de toute anomalie observée
- Collaborer avec les différents services municipaux dans le cadre des tâches qui lui sont confiées
- Apporter son expertise technique et opérationnelle aux travaux nécessitant l'utilisation de véhicules, de machinerie ou d'équipements spécialisés

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS ORGANISATIONNELLES

- Assurer une saine communication au sein de la Municipalité
- Respecter la confidentialité des informations
- Viser l'atteinte des résultats organisationnels en optimisant l'utilisation de ses ressources
- Favoriser le travail d'équipe
- Participer activement au développement de son secteur en fonction des orientations de la Municipalité
- Favoriser l'uniformité et la standardisation des processus internes
- Être en tout temps un digne représentant de la Municipalité

QUALITÉS REQUISES

- Être polyvalent et à l'aise avec une variété de tâches manuelles, techniques et d'entretien
- Posséder une bonne capacité d'adaptation et être disposé à travailler dans différents secteurs d'activités municipaux
- Avoir la capacité d'utiliser différents outils, équipements, véhicules et machineries
- Faire preuve d'endurance et être capable de travailler à l'extérieur dans des conditions météorologiques variables et durant toutes les saisons
- Être apte à soulever et déplacer des charges et à effectuer des travaux physiques
- Être capable de travailler avec des instructions générales, de faire preuve d'autonomie et de demander des précisions lorsque nécessaire
- Avoir le réflexe de signaler les dangers, bris, anomalies et situations nécessitant une intervention
- Être capable de respecter les priorités et de s'adapter à des changements dans l'organisation du travail
- Faire preuve de jugement, de débrouillardise et d'un bon sens pratique
- Avoir une attitude positive, respectueuse et professionnelle envers les collègues, les supérieurs, les citoyens et les fournisseurs
- Être capable de travailler efficacement seul ou en équipe

EXIGENCES ET COMPÉTENCES RECHERCHÉES

- Diplôme d'études secondaires complété (DES), ou expérience jugée équivalente
- Formation en travaux publics, entretien d'équipements, mécanique, conduite de machinerie ou dans un domaine connexe, un atout
- Expérience pertinente dans un poste de journalier, opérateur de machinerie, travaux publics, entretien d'infrastructures ou domaine connexe
- Expérience en milieu municipal, un atout
- Expérience en déneigement des rues, trottoirs et infrastructures municipales, un atout
- Expérience en utilisation et entretien de véhicules lourds, machineries ou outils motorisés, un atout
- Connaissances de base en mécanique et entretien préventif des véhicules, machineries ou équipements, un atout
- Habilité à conduire et à opérer différents véhicules, machineries et équipements selon les permis et qualifications détenus
- Capacité à lire et comprendre des consignes de travail, des procédures de sécurité, des plans simples et des fiches d'entretien
- Permis de conduire valide, classe 3 avec mention F, obligatoire
- Posséder les formations et qualifications requises pour l'utilisation des équipements et de la machinerie spécialisée confiés
- Disponibilité à travailler selon des horaires variables, lors de conditions hivernales difficiles, d'urgences ou d'activités municipales

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Poste permanent 40 heures par semaine
- Salaire en respect de l'échelle salariale en vigueur
- Assurances collectives, fonds de pension, congés mobiles

Les personnes intéressées devront soumettre leur curriculum vitae et lettre de motivation par courriel à dg@municipalitescott.com au plus tard le 14 octobre 2026 à 16 h.

Bien que toutes les candidatures soient analysées avec attention, seules les personnes retenues seront convoquées en entrevue dans les semaines suivantes.